



ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE



le Projet académique 2010-2014

1ère partie

Cinq défis pour l'académie de Nice



Sommaire

Cinq défis pour l'académie de Nice

Présentation	p2
Défi 1	
Une pédagogie individualisée	p3
Défi 2	
Des parcours scolaires réussis	p6
Défi 3	
Des élèves responsables et autonomes	p9
Défi 4	
Une Ecole ouverte à l'art, la culture et l'international	p12
Défi 5	
Un pilotage académique de nature à impulser une dynamique collective	p21
Suivi et évaluation du projet académique	p18
Glossaire	p19



Présentation

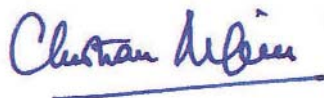
En France, l'enseignement est un service public national. La Constitution précise d'ailleurs que l'organisation de ce service public est un devoir de l'Etat. C'est pourquoi les principes et les modalités de mise en œuvre de l'enseignement (notamment la définition des cursus, des programmes et des horaires) sont arrêtés à l'échelon national, par le Ministre de l'Education nationale. Les écoles, les collèges et les lycées doivent mettre en œuvre le « projet national » d'enseignement. Chaque académie organise cette mise en œuvre sur son territoire.

Mais chaque académie a ses spécificités : pour atteindre les objectifs nationaux, chacune doit adapter l'action du système éducatif en conséquence. C'est pourquoi il est nécessaire, dans chaque académie, d'élaborer un « projet académique ». Le projet académique est une déclinaison du projet national. Il précise ce qu'il est indispensable de faire, étant donné les particularités, les problèmes et les besoins locaux, pour offrir un enseignement de qualité et des formations utiles.

L'Académie de Nice se caractérise par une forte spécificité : alors que les conditions sociales, économiques et culturelles de la réussite scolaire sont sensiblement supérieures à la moyenne nationale, les niveaux de formation atteints par les élèves sont, eux, inférieurs. Sans doute ceci s'explique-t-il par le tissu des emplois disponibles, qui n'engendre pas toujours un fort appétit de formation. Peut être y-a-t-il d'autres raisons. En tout cas, notre devoir, dans l'Education nationale, est de réussir à élever les niveaux de formation et de qualification des jeunes qui nous sont confiés. C'est l'objectif majeur du présent projet académique.

Je remercie tous les personnels de l'Education nationale de l'Académie de Nice pour la qualité de leur action. Elle est exceptionnelle, malgré les difficultés, qui sont nombreuses. La société doit être fière de ses enseignants et de son Education nationale.

Je demande à chacun des personnels de l'Académie de prendre en charge les objectifs de notre projet académique, pour que nous produisions ensemble des résultats encore meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, reading "Christian Nique", with a horizontal line underneath.

Christian Nique,
*Recteur de l'Académie de Nice,
Chancelier des Universités*

Une pédagogie individualisée

PILOTE : J. CESARO

EXPERTS : D. CORNU, E. PENSO, S. ADAM,

A. MARCANT, T. DUCHENE, D. QUINCHON

La plupart des indicateurs qui présentent un retard de notre académie au regard du

niveau national sont en relation avec la prise en charge des difficultés scolaires. Ce constat avait déjà été opéré lors du précédent projet académique. Des actions ont été menées et ont permis quelques progrès, mais elles nous situent encore en-deçà de ce que nous devons pouvoir atteindre. Nous ne saurions donc nous en tenir là.

Dès l'école primaire, se creusent entre les élèves des écarts trop importants. Ceux-ci deviennent au collège des facteurs d'échec et d'absentéisme puis, l'âge avançant, des facteurs de décrochage et d'abandon de la scolarité. En fin de troisième, le taux de sortie hors du statut scolaire s'est encore élevé depuis 2005 : il concerne 15,4 % d'élèves, contre 11 % au niveau national. Dans le second cycle, les abandons restent trop nombreux, en particulier au sein de l'enseignement professionnel où ils s'élèvent à 14,3 %, contre 12,2 % au niveau national.

A l'heure où notre école accueille la quasi-totalité d'une classe d'âge, nous devons mettre en place un enseignement qui puisse profiter à tous. Tout commence dans la classe. C'est là, dans l'enseignement quotidien, qu'il est d'abord possible d'adapter notre pédagogie pour remettre les élèves sur la voie du progrès.

Pour les élèves dont les difficultés s'aggravent, de nombreux dispositifs existent déjà. Il s'agit de redéfinir leur mise en œuvre, afin qu'ils s'organisent de façon plus cohérente les uns par rapport aux autres. Il s'agit aussi de faire en sorte qu'ils profitent effectivement à ceux qui en ont réellement besoin.



La diversité des élèves prise en compte dans l'enseignement

Action 1 : Adapter la pédagogie

- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions réglementaires relatives au socle commun des connaissances et des compétences
- Veiller à l'adaptation des pratiques pédagogiques aux besoins des élèves, notamment en intégrant une démarche de projet et de contrat
- Renforcer la formation des enseignants et des équipes :
 - sur les théories et applications pratiques des différenciations pédagogiques, sur la pédagogie spécifique du soutien individualisé, et sur l'approche personnalisée
 - sur le lien entre projet d'école ou d'établissement, apprentissages scolaires et évaluation des compétences
- Créer des outils pratiques d'observation et d'évaluation des élèves en difficulté ou à besoins éducatifs particuliers
- Favoriser les projets de classe fédérateurs permettant le développement des compétences transversales

Action 2 : Accroître la portée pédagogique des pratiques d'évaluation

- Former à la validation des compétences
- Mieux utiliser au service des élèves les différents dispositifs d'évaluation : évaluations institutionnelles et statistiques (paliers du socle) d'une part, et régulation des apprentissages d'autre part
- Encourager les actions innovantes pour valoriser l'ensemble des compétences des élèves
- Développer l'auto-évaluation, favorisant l'autonomie et la responsabilité de l'élève

Action 3 : Dynamiser les liaisons inter-degrés et inter-cycles

- Encourager, au niveau du bassin d'éducation et de formation (BEF) et sous la coordination des corps d'inspection et des personnels de direction :
 - les formations communes entre professeurs du 1er degré et du 2nd degré
 - les échanges de pratiques pédagogiques entre professeurs de CM2 / 6e et 3e / 2de : observations en classe, échanges de services sur des demi-journées, voire partages de services à l'année
 - la création de projets communs écoles/collèges et collèges/lycées à l'exemple des pratiques installées dans les réseaux ambition réussite (RAR)
- Mutualiser les informations sur les aides apportées et les méthodes utilisées pour les élèves en difficulté d'apprentissage
- Construire selon un modèle commun un outil numérique facilement transférable de suivi des compétences acquises par l'élève

Action 4 : Investir la dimension pédagogique des TICE et des ENT

- Former systématiquement les enseignants à l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) et des espaces numériques de travail (ENT)
- Développer la mutualisation des pratiques, au sein des établissements, des bassins d'éducation et de formation (BEF) et de l'académie
- Soutenir les recherches-actions
- Constituer une banque académique de ressources, adaptée à tous les types d'enseignement, sous l'autorité des corps d'inspection
- Oeuvrer à une convergence et une mise en cohérence des politiques territoriales et partenariales à tous les échelons, tant au niveau des moyens humains que matériels, mis à disposition des écoles et des établissements

2

Une prise en charge de la difficulté scolaire plus pertinente car mieux organisée

Action 1 : Systématiser le repérage des élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages

- Renforcer le repérage des élèves à besoins éducatifs particuliers et la prévention de leurs difficultés dès la maternelle, en proposant au niveau académique des outils d'évaluation adaptés
- Former à l'interprétation des évaluations afin d'en faire un outil de stratégie pédagogique pour l'établissement, la classe et l'élève
- Mutualiser les bonnes pratiques nées des réseaux ambition réussite

Action 2 : Structurer l'aide apportée

- Définir la spécificité de l'aide personnalisée en maternelle et créer des outils pédagogiques adaptés
- Veiller à la mise en cohérence des différents dispositifs, et des rôles des personnels enseignants ou non enseignants
- Développer l'accompagnement éducatif
- Faire du programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) un outil central d'aide à l'élève en difficulté
- Développer les dispositifs de tutorat

3

Un enseignement spécialisé valorisé

Action 1 : Conforter et développer les structures existantes

- Ouvrir de nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI) en collège et en lycée. Les doter de capacités d'accueil adaptées aux besoins
- Améliorer les modalités de coordination des structures et des partenariats spécifiques

Action 2 : Faciliter la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Valoriser la mention du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CASH)
- Permettre aux enseignants qui intègrent un élève en situation de handicap d'accéder à une formation spécifique
- Créer une banque académique de ressources, consacrée à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Défi 2

Des parcours scolaires réussis

PILOTE : M. ATTAL

**EXPERTS : P. CAMENZULI, C. STROMBONI,
J-P. AYGALENQ, P. TCHAMITCHIAN,
J-C. THURET**

Malgré les nombreux efforts fournis ces dernières années, la scolarité s'apparente encore trop souvent à un parcours mal identifié par les

élèves, trop peu fluide lors des passages entre les degrés et ne les conduisant pas toujours à la qualification ou au diplôme initialement visé.

Ces difficultés se manifestent en particulier dans les taux de redoublement et d'abandon en seconde générale et technologique, l'un et l'autre supérieurs à la moyenne nationale. Elles se prolongent à l'issue du baccalauréat pour les élèves des séries technologiques, qui peinent à accéder aux sections de techniciens supérieurs (taux de poursuite d'études de 34 % dans l'académie contre 43,2 % au niveau national). Dans l'enseignement professionnel, les abandons en cours de scolarité restent eux aussi trop élevés (14,3 % contre 12,2 % au niveau national).

C'est en développant l'ambition scolaire, en renforçant la qualité de l'éducation à l'orientation et en aménageant davantage les transitions, que nous parviendrons à conduire ces élèves au terme de leurs parcours de formation. Nous devons faire davantage encore pour aider les élèves à mieux construire leur orientation. Nous devons aussi faire en sorte, qu'à chacun des paliers de ces parcours, l'organisation de la scolarité et des enseignements facilite la continuité des apprentissages et entretienne l'ambition des élèves.



Une ambition relancée

Action 1 : Aider chacun à devenir acteur de son parcours de formation

- Construire avec chaque élève un Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) auquel soit associé le plus grand nombre de personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- Veiller à la systématisation des entretiens personnalisés d'orientation
- Favoriser l'élaboration du projet personnalisé d'étude et d'insertion professionnelle de l'élève
- Systématiser l'utilisation du passeport orientation-formation comme outil de suivi de la construction du parcours de l'élève
- Conforter la formation continue des jeunes et des adultes :
 - en améliorant l'adéquation des offres des GRETA et des besoins des entreprises
 - en promouvant la validation des acquis de l'expérience (VAE) et en développant l'accompagnement tout au long du processus

Action 2 : Mobiliser les équipes sur leurs missions d'information et d'orientation

- Veiller à l'élaboration d'un programme d'information et d'orientation dans chaque établissement
- Alimenter une banque de stage utilisable pour tous les établissements de l'académie
- Coordonner au niveau du bassin d'éducation et de formation (BEF) les actions d'information sur les métiers et les formations
- Organiser dans le BEF des formations intercatégorielles sur la connaissance des voies professionnelles, technologiques et des métiers
- Evaluer systématiquement l'impact des actions mises en œuvre dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels

Action 3 : Augmenter les taux de poursuites d'études vers l'enseignement supérieur

- Réserver des places en STS et en IUT pour les bacheliers technologiques
- Encourager les bacheliers professionnels (mention B et TB) à poursuivre en STS en organisant leur accueil pédagogique
- Porter le taux d'étudiants boursiers en CPGE à 30 % au moins dans chaque classe
- Favoriser l'organisation de forums des métiers et des formations post-bac

Des transitions aménagées

Action 1 : Permettre des passerelles d'une voie de formation à l'autre

- Développer la pratique du positionnement pédagogique
- Travailler la carte des formations pour offrir aux élèves des possibilités de réorientation (formation en 1 an, capacités d'accueil adaptées en 1ère professionnelle, en 1ère technologique)
- Veiller à une répartition territoriale équitable des dispositifs d'initiation aux métiers par alternance (DIMA)
- Développer le réseau des DP6 : deux par an et par département durant les trois années à venir

Action 2 : Développer la liaison lycée / supérieur

- Nommer un référent dans chaque lycée, animer le réseau des référents et identifier un correspondant « orientation active » dans chaque département universitaire
- Organiser des rencontres de concertation pédagogique entre enseignants du lycée et du supérieur et mettre en place des partenariats lycée/ supérieur
- Former les professeurs principaux des lycées
- Mettre en œuvre l'orientation active et développer les journées d'immersion dans l'enseignement supérieur pour les élèves de terminale et de 1ère
- Mettre en place un entretien d'orientation en licence 1

Action 1 : Prévenir les sorties en cours de formation par un repérage et un suivi méthodiques

- Identifier dans chaque établissement un référent « décrochage »
- Systématiser les cellules de veille, de suivi ou de vie scolaire dans chaque établissement et les articuler aux commissions d'insertion de chaque bassin
- Consolider la transition SEGPA / lycée professionnel
- Développer les relations entre les acteurs de l'insertion professionnelle
- Renforcer les liens entre les partenaires institutionnels et sociaux pour anticiper les risques de rupture
- Evaluer les dispositifs relais en vue de leur développement comme outil de remotivation et de réintégration

Action 2 : Favoriser les expérimentations permettant d'éviter la rupture scolaire (article 34 de la loi du 23 avril 2005)

- En cas de nécessité, et en fin de collège, créer des parcours individualisés, incluant un dispositif de tutorat, un référent, un suivi des compétences acquises, tout en restant dans l'objectif d'obtention du Diplôme National du Brevet
- Organiser méthodiquement les retours en établissement après la période de stage
- Mettre en place une banque académique d'expertise pour le traitement des situations de décrochage (personnes ressources, recueil de témoignages)

Défi 3

Des élèves responsables et autonomes

PILOTE : P. ALT

**Experts : R-P. HALTER, G. SEURAT, L. BURG,
M. POLIDORI et le Proviseur Vie Scolaire**

Chez les personnels d'enseignement et d'éducation le constat suivant est devenu fréquent : on aide et on soutient toujours

plus les élèves qui ne sont pas toujours en mesure de manifester la responsabilité ni l'autonomie attendues. Le climat de la classe et de l'établissement manque parfois de la sérénité nécessaire aux enseignements. Une part croissante du temps des différents personnels doit être consacrée à la dimension éducative de leurs missions.

Etant donnée l'évolution des relations humaines dans les familles et la société en général, l'Ecole est appelée à développer cette mission éducative. Nous devons la mettre en œuvre de façon plus satisfaisante et plus efficace pour les élèves, afin de les accompagner dans la construction de leur autonomie.

A cette fin, la fermeté et l'exigence sont un préalable. L'Ecole doit assumer son rôle en opposant à l'indiscipline, à l'irrespect ou à la violence, la règle qui permettra à ses acteurs d'exercer pleinement leurs missions pédagogiques et éducatives. Cependant, cette démarche doit aussi nécessairement s'accompagner des dimensions de la prévention et de l'intégration. C'est en proposant un cadre scolaire structurant pour tous, en favorisant l'investissement des élèves dans la vie de leur établissement et en impliquant les familles que nous pourrons développer le sentiment d'appartenance à l'Ecole et faire partager les valeurs de la République.



1

Un cadre scolaire structurant pour tous

Action 1 : Construire et mettre en œuvre dans chaque établissement une politique éducative adaptée

- Généraliser dans chaque établissement l'animation d'une charte de vie scolaire adaptée
- Elaborer un programme cohérent et lisible d'activités péri-éducatives
- Systématiser les formations de délégués leur permettant de jouer pleinement leur rôle
- Mettre en place un projet éducatif pour l'internat, dans chaque établissement qui en est doté

Action 2 : Dynamiser les comités d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC)

- Les centrer prioritairement sur la prévention de l'absentéisme, de la violence, et des conduites à risque
- En rendre acteurs les élèves et les parents

Action 3 : Promouvoir les actions en faveur de la santé des élèves

- Former les élèves aux gestes qui sauvent
- Amplifier la formation des élèves et l'information des familles sur les thématiques de la santé et des conduites à risques

2

Des élèves investis dans la vie de leur établissement

Action 1 : Développer l'esprit d'initiative

- Amplifier la pédagogie de projet au sein de laquelle l'élève est acteur de ses apprentissages
- Inciter les élèves à participer à la vie associative, développer les classes coopératives

Action 2 : Encourager l'engagement des élèves

- Encourager la mise en place de conseils d'enfants et des conseils de coopérative au sein des écoles afin de favoriser la prise de responsabilités
- S'associer à la dynamique mise en place par les collectivités territoriales concernant les conseils locaux d'enfants et de jeunes
- Développer le statut d'élèves médiateurs
- Améliorer l'information apportée aux élèves de seconde sur les instances lycéennes (CVL et CAVL)
- Sensibiliser tous les élèves à l'importance du rôle des délégués
- Valoriser l'engagement des élèves délégués par différents moyens, éventuellement par une appréciation sur le livret scolaire
- Etendre l'éducation au développement durable :
 - Systématiser les opérations permettant de sensibiliser les élèves aux préoccupations écologiques
 - Rapprocher les écoles des filières associatives engagées dans l'éducation à l'environnement et le développement durable
 - Privilégier les projets interdisciplinaires et leur donner du sens grâce à des actions périodiques

Action 3 : Créer des événements fédérateurs

- Organiser différents types d'actions solidaires
- Soutenir et valoriser les initiatives proposées par les délégués, en lien avec les collectivités territoriales

Action 1 : Généraliser les espaces de vie pour les élèves

- Dynamiser les Foyers socio-éducatifs en collège et faire vivre les Maisons des lycéens dans tous les lycées
- Veiller à la mise en place d'espaces de convivialité dans tous les internats
- Pour les élèves élus au CVL mettre à disposition des lieux et des outils permettant l'exercice de leur mandat
- Faciliter l'accès des élèves à internet au sein des établissements

Action 2 : Faciliter les contacts et l'échange d'informations entre les familles et l'Ecole

- Institutionnaliser des rencontres visant à accompagner la parentalité
- Veiller à la mise en place d'une semaine des parents à l'école
- Développer la communication numérique avec les parents difficiles à rencontrer par le biais des associations de quartier
- Associer le plus possible les parents aux décisions qui engagent la vie de l'école et de l'établissement

Action 3 : Développer le lien des élèves à l'Ecole en dehors du temps scolaire

- Amplifier l'usage des TICE dans le prolongement de l'activité de classe
- Exploiter les nouvelles possibilités offertes par l'accompagnement éducatif
- Elargir l'action "Ecole ouverte"

Défi 4

Une Ecole ouverte à l'art, la culture et l'international

PILOTE : B. STISI

**EXPERTS : F-M PERRIN, P. FISCHETTI, H. DAEDEN,
L. PATTI, J. ROUCH**

Notre académie bénéficie d'une situation géographique privilégiée, au carrefour de l'arc méditerranéen et alpin et

d'un patrimoine culturel exceptionnel héritier de la civilisation gréco-latine. Pourquoi ne pas en tirer davantage parti ?

Un large consensus se dégage pour relever que trop d'élèves peinent à donner du sens à l'école, parce qu'ils la considèrent comme un monde clos sur lui-même et qu'ils ne parviennent pas assez à établir un lien entre les enseignements qui y sont délivrés et leur vie propre, ou celle de leur environnement.

L'une des ambitions de l'Ecole doit être de réduire cet écart, sans pour autant abaisser nos exigences. Il s'agit d'utiliser les ressources disponibles dans le monde qui nous entoure, afin d'enrichir l'étude des programmes scolaires, afin de les rendre plus concrets et plus vivants. C'est à cette condition aussi, qu'en retour, l'Ecole peut conduire les élèves à ouvrir les yeux sur leur environnement et leur donner les clés pour qu'ils se constituent une culture propre, dépassant celle du simple divertissement.

A cette fin, nous pouvons nous appuyer sur les ressources offertes par les structures locales, régionales et européennes, qui favorisent une connaissance approfondie des lieux de culture de proximité, la conduite de projets culturels internationaux, la mobilité des élèves en Italie et dans le reste de l'Europe.

C'est en aidant les élèves à se contruire une identité culturelle et transfrontalière propre que nous leur permettrons de mieux accéder au rôle de citoyen européen qui sera le leur.



Une dimension artistique et culturelle réaffirmée dans l'éducation

Action 1 : Formaliser un parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC)

- Identifier dans chaque établissement un personnel référent pour la culture
- Poursuivre la mise en place des commissions territoriales consacrées à l'art et à la culture destinées notamment à élaborer un parcours local cohérent d'EAC pour tous les élèves de la maternelle à la terminale :
 - Décliner ce parcours dans le volet culturel de chaque projet d'établissement ou d'école
 - Construire un plan de formation conjoint et territorial (professeurs et professionnels de la culture)
 - Créer localement une liaison inter-degrés et inter-cycles articulée autour de l'histoire des arts
 - Conduire chaque élève à nourrir, tout au long de sa scolarité, un livret personnel dédié à la découverte de l'art et de la culture
- Faciliter, dans ce contexte partenarial, les déplacements des élèves sur les lieux culturels
- Favoriser l'éveil au patrimoine culturel et linguistique de la région et développer les possibilités d'apprentissage des langues régionales

Action 2 : Inscrire l'éducation artistique et culturelle dans le territoire transfrontalier

- Développer les partenariats entre les établissements scolaires et les différents acteurs culturels des territoires de proximité, pour faire partager une culture et un art de vivre communs
- Mettre en œuvre un portail de ressources du patrimoine culturel transfrontalier, intégrant un outil numérique de mutualisation des expériences locales et un outil de diffusion de l'information culturelle de proximité

Action 1 : Renforcer et élargir les coopérations éducatives européennes et internationales

- Développer les compétences des élèves de l'académie dans la maîtrise de deux langues vivantes par une politique ambitieuse dès l'école élémentaire
- Mettre en œuvre le plan académique de relance de l'enseignement de l'allemand
- Multiplier les projets pédagogiques comportant une dimension d'ouverture, du type e-twinning
- Nouer des partenariats avec un ou des établissements européens

Action 2 : Favoriser la mobilité des élèves, des étudiants et des personnels

- Identifier dans chaque établissement un personnel référent pour l'action européenne et internationale
- Inciter l'ensemble des acteurs éducatifs à développer les partenariats avec les collectivités territoriales, les différents organismes européens et les associations, afin de faciliter la mobilité européenne et internationale des élèves et des personnels
- Favoriser la mobilité européenne dans la formation professionnelle des élèves
- Créer une base académique des personnels ayant participé aux actions de formation européennes et /ou internationales

Un pilotage académique de nature à impulser une dynamique collective

PILOTE : P. JOURDAN

Experts : M-F. MATHIEU, J. CHAPEY, L. MITHOUT, M. LAUNAY, J. CLAUZIER, R. CHERBETDJIAN, M. MURAT

Se lancer dans un nouveau projet académique ne se limite pas à la définition théorique d'objectifs à retenir et d'actions à leur associer. Ce qui importe, c'est la phase de mise en

œuvre pratique, dans laquelle chacun est engagé à son niveau et au quotidien. C'est au sein de nos écoles et établissements, avec nos élèves et tous les personnels, que ce projet est appelé à se réaliser, à devenir opérationnel.

Pour cela, il nous faut renforcer les conditions de l'engagement collectif, ce qui implique en premier lieu un pilotage cohérent et accepté. A tous les niveaux du système, une synergie doit être créée, pour que la capacité d'entraînement de chacun soit soutenue par la collaboration de tous. Chacun des rendez-vous de l'année scolaire dans les classes, les établissements et les services doit être l'occasion d'organiser au mieux ce qui, à plus ou moins long terme, directement ou indirectement, influe sur la réussite de nos élèves.

Ces progrès à conduire dans notre organisation collective supposent de nombreuses évolutions : une meilleure gestion des ressources humaines, une culture du projet relancée dans le cadre de la contractualisation, mais aussi un pilotage pédagogique partagé, permettant de mieux associer les différents personnels d'encadrement, pédagogiques et administratifs.



1

Des analyses et des actions partagées

Action 1 : Mettre à disposition des personnels une base d'indicateurs standardisés

- Mettre en place un portail académique d'indicateurs pour les établissements : unique, fiable, lisible et rapidement réactualisé
- Améliorer les outils permettant de suivre la scolarité des élèves et d'évaluer les sorties sans qualification

Action 2 : Construire une culture commune de l'encadrement

- Développer des formations intercatégorielles pour tous les personnels d'encadrement administratifs et pédagogiques
- Mettre en place des formations et des actions communes à tous les personnels d'encadrement sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences

Action 3 : Rendre effectif le pilotage pédagogique partagé

- Conforter le rôle des instances des établissements et particulièrement celui du conseil pédagogique. Les éléments du diagnostic pédagogique, établis à partir de l'état des disciplines, permettront de définir les grandes orientations et les priorités pédagogiques et éducatives de l'établissement
- Apporter aux établissements et aux écoles le concours des corps d'inspection pour l'élaboration des diagnostics et des plans d'action

2

Une démarche de projet collective au service de l'autonomie des établissements

Action 1 : Renforcer la culture de projet, de contractualisation et d'évaluation

- Développer une politique de contractualisation fondée sur le dialogue et la définition de diagnostics et d'objectifs partagés :
 - entre les établissements et l'autorité académique
 - entre les circonscriptions du premier degré et les IA-DSDEN
 - entre les écoles et les IEN-CCPD
- Développer un dialogue régulier entre les bassins d'éducation et de formation en tant qu'espaces d'animation pédagogique et les autorités académiques
- Favoriser l'accès des enseignants à la culture des indicateurs et des résultats, par l'action conjuguée des personnels d'encadrement
- Valoriser et faire connaître les expériences pédagogiques et les projets menés par les écoles et les établissements

Action 2 : Faciliter les tâches administratives, pour préserver les missions fondamentales

- Identifier au sein de l'administration académique des interlocuteurs uniques pour les établissements, pour chaque type de procédure annuelle
- Mettre en place une base documentaire constituée de fiches correspondant à chaque procédure
- Mettre en place une formation en direction des personnels administratifs nouvellement nommés, notamment pour l'utilisation des outils informatiques et la maîtrise des procédures

Action 1 : Valoriser la ressource humaine

- Identifier et valoriser les compétences et potentiels des personnels
- Construire une GRH de proximité par la mise en place d'un réseau
- Optimiser les moyens de formation :
 - Repérer de façon individualisée les compétences et les besoins de formation
 - Subordonner les actions de formation à la définition des besoins en amont
 - Mettre en place de façon réactive des formations répondant aux nouveaux dispositifs ou programmes nationaux non prévus au PAF
 - Enrichir le vivier des formateurs
 - Préconiser une intervention plus systématique des conseillers pédagogiques auprès des débutants

Action 2 : Accompagner les personnels à besoins particuliers

- Mettre en œuvre un dispositif institutionnel d'accompagnement des personnels
- Accompagner ces personnels, si nécessaire, par un plan individualisé de formation
- Développer le tutorat par des enseignants expérimentés et volontaires identifiés au sein de chaque BEF.
- Favoriser l'entrée dans le métier et dans l'académie

Action 3 : Améliorer la qualité du système de remplacement

- Mieux gérer le vivier des remplaçants : mettre en place un outil commun recensant le vivier disponible des TZR par bassin d'éducation et de formation.
- Sensibiliser les établissements à l'optimisation du remplacement de courte durée et du remplacement en interne.
- Développer l'utilisation des outils techniques de gestion
- Assurer l'accompagnement des agents non titulaires

Suivi et évaluation du projet académique

Un comité est constitué, afin de veiller à la mise en œuvre et au suivi du projet académique. Il est présidé par J.VERLUCCO, IA-DSDEN du Var. Il est constitué de différents pilotes et experts engagés sur les défis.

Pour l'évaluation de sa mise en oeuvre, il bénéficie du concours de B.DUTARD, responsable de la Mission d'évaluation des institutions de l'académie.

Les indicateurs qui servent de base à l'évaluation des différents volets du projet sont notamment les suivants :

Défi 1

Résultats des évaluations nationales de CE1, CM2
Maîtrise du socle commun
Taux de passage de 3^e en 2nde GT
Taux de réorientation de 2nde GT en 2nde Pro
Taux d'accès au DNB
Part des élèves en bac S, STI, STL
Part des filles en S, STI
Taux d'accès au baccalauréat
Taux d'accès de 2nde GT au bac GT
Taux d'accès du bac aux filières universitaires scientifiques
Taux d'accès du bac aux CPGE
Evolution des effectifs universitaires
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur
Accueil des handicapés dans le 1^{er} degré et le 2nd degré
Indicateurs de l'Education Prioritaire

Défi 2

Taux de retards en CM2
Taux de redoublements de la 6^e à 2nde
Taux d'accès de 3^e en 2nde GT et en 2nde Pro
Taux d'accès de 2nde Pro au Bac Pro
Taux d'accès du bac à l'enseignement supérieur
Taux d'accès des bacs technologiques en STS
Taux d'accès des bacheliers en IUT
Taux de sorties sans qualification
Résultats des actions MGI
Résultats en matière de VAE
Indicateurs de la formation continue au sein des Greta

Défi 3

Taux de participation aux élections
Taux de participation Usep, Unss
Indicateurs sur la violence scolaire
Taux de conseils de discipline
Taux d'absentéisme

Défi 4

Part d'élèves apprenant l'allemand
Mobilité européenne
Evolution des appariements
Evolution des jumelages électroniques
Evolution du taux de projets culturels

Défi 5

Indicateurs sur la formation des personnels
Indicateurs sur le remplacement
Evaluations interne et externe des contrats d'objectifs

Glossaire

- BEF** Bassin d'Education et de Formation
- BTS** Brevet de Technicien Supérieur
- 2CA-SH** Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap
- CAVL** Conseil Académique de la Vie Lycéenne
- CESC** Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- CFA** Centre de Formation des Apprentis
- CPGE** Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
- CVL** Conseil de la Vie Lycéenne
- DIMA** Dispositifs d'Initiation aux Métiers par Alternance
- DNB** Diplôme national du brevet
- DP6** Découverte Professionnelle 6 heures
- EAC** Education Artistique et Culturelle
- ENT** Environnement Numérique de Travail
- EPL** Etablissement Public Local d'Enseignement
- GRETA** GRoupement d'ETablissements (pour la formation continue)
- GRH** Gestion des Ressources Humaines
- IA** Inspection Académique | Inspecteur d'Académie
- IA-DSDEN** Inspecteur d'Académie - Directeur des Services Départementaux de 'Education Nationale
- IA-IPR** Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
- IEN** Inspecteur de l'Education Nationale
- IEN-CCPD** Inspecteur de l'Education Nationale - Chargé d'une Circonscription du Premier Degré
- IUT** Institut Universitaire de Technologie
- LOLF** Loi Organique relative aux Lois de Finances
- LEGT** Lycée d'Enseignement Général et Technologique
- LP** Lycée Professionnel
- MGI** Mission Générale d'Insertion
- PAF** Plan Académique de Formation
- PDMF** Parcours de Découverte des Métiers et des Formations
- PPRE** Projet Personnalisé de Réussite Educative
- PVS** Proviseur Vie Scolaire
- RAP** Rapport Annuel de Performance
- RAR** Réseau Ambition Réussite
- SEGPA** Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- STG** Sciences et Techniques de Gestion
- STI** Sciences et Technologies Industrielles
- STL** Sciences et Technologies de Laboratoire
- STS** Section de Technicien Supérieur
- STT** Sciences et Technologies Tertiaires
- TICE** Technologies d'Information et de Communication dans l'Enseignement
- TZR** Titulaire sur Zone de Remplacement
- UNSS** Union Nationale du Sport Scolaire
- UPI** Unité Pédagogique d'Intégration
- USEP** Union Sportive de l'Enseignement Public
- VAE** Validation des Acquis de l'Expérience